

La communauté de Travail Marcel Barbu devient Boimondau - Valence (Drôme) 1946

D'avril 1944 à juin 1946, deux ans pour transformer la première Communauté de Travail Marcel Barbu en Boimondau : BOltiers de MONtres du DAUphiné.

Rappel des événements qui vont permettre cette transformation :

- D'avril 1944 à mai 1945, Marcel Barbu est en déportation à Buchenwald, il reviendra très diminué physiquement.
- Treize mois d'absence et quelques semaines de repos pour se rétablir, Marcel Barbu se lance dans les élections à la chambre des députés pour participer la nouvelle Assemblée Nationale Constituante.
- Pendant ce temps, Marcel Mermoz et les Compagnons maintiennent la production clandestine pendant l'occupation ennemie et, dès la libération de Valence (fin août 1944) se réinstallent dans les locaux 41 rue Montplaisir, ils relancent la fabrication et font de nouvelles embauches de salariés.

Constats de Marcel Barbu :

- Pas de formation des nouveaux embauchés, toute l'énergie est mise sur la sortie de boîtiers de montres.
- Même parmi les anciens compagnons, les idées révolutionnaires de la Communauté de Travail passent en second plan.
- Marcel Mermoz, de formation marxisme, n'a que faire des idées chrétiennes dont est issue la Règle Communautaire, toute son énergie, son intelligence, seront mise au service de l'entreprise et de son développement.
- Les relations entre les deux Marcel deviennent de plus en plus conflictuelles et risquent de compromettre l'existence de la Communauté.

Marcel Barbu décide de quitter la Communauté de Travail Marcel Barbu pour construire une Cité Communautaire à Valence.

Pour comprendre le passage de la Communauté Marcel Barbu à la Communauté Boimondau, il faut prendre connaissance aux documents de références suivants :

Documents préparatoires à la réunion du Conseil Général du 3 juin 1946 :

- Dans une note aux membres du Conseil Général de la Communauté Marcel Barbu, Marcel Barbu établit les divergences et indique sa décision de quitter la Communauté.
- Proposition de Marcel Barbu pour la modification de l'acte de Constatation de la Communauté de Travail.
- Compte rendu du Conseil général du 3 juin qui fixe les éléments du divorce et la création de la Communauté de Travail Boimondau.

- Marcel Barbu s'adresse aux compagnons pour annoncer son départ et leur souhaiter bonne chance.
- Déclaration des membres du Conseil Général de la Communauté de Travail Boimondau à Marcel Barbu. Le départ « volontaire » de Marcel Barbu leur évite de choisir entre les deux Marcel.
- Lettre de Marcel Barbu à Marcel Mermoz pour lui assurer son amitié
- Marcel Barbu accepte les propositions des Compagnons, membres du Conseil Général, mais les conditions ne le satisfont pas. Il sent que les compagnons ne s'engageront pas à participer au financement de la Révolution Communautaire. Il faut qu'il leur dise dans un esprit de « vérité ».
- Acte de Constatation de la Communauté de Travail Boimondau
- La Communauté Boimondau société de fait, n'a pas d'existence légale. Marcel Mermoz est nommé gérant par les membres de la première Communauté de Travail.